

AVIS D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est donné aux électeurs de la Ville de Sainte-Julie que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Maire;
 - Conseiller, district # 1 de la Belle-Rivière-Ringuet;
 - Conseiller, district # 2 du Moulin;
 - Conseiller, district # 3 de la Vallée;
 - Conseiller, district # 4 du Rucher;
 - Conseiller, district # 5 du Vieux-Village;
 - Conseiller, district # 6 du Grand-Coteau;
 - Conseiller, district # 7 de l'Arc-en-Ciel;
 - Conseiller, district # 8 de la Montagne.

2. Les formulaires de déclaration de candidature aux postes de maire et de conseillers de la Ville de Sainte-Julie sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.ville.sainte-julie.qc.ca ou au bureau de la présidente d'élection situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

3. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection, à l'adresse mentionnée précédemment, aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre 2021 au 1 ^{er} octobre 2021	
Jours	Heures
Lundi	De : 9 h à 12 h et de : 13 h 30 à 16 h
Mardi	De : 9 h à 12 h et de : 13 h 30 à 16 h
Mercredi	De : 9 h à 12 h et de : 13 h 30 à 16 h
Jeudi	De : 9 h à 12 h et de : 13 h 30 à 16 h
Vendredi	De : 9 h à 12 h 30
Attention : Le vendredi 1 ^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.	

4. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :
 - **Jour du scrutin : dimanche 7 novembre 2021**
 - **Jours de vote par anticipation : samedi 30 octobre 2021 et dimanche 31 octobre 2021**

MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE (Vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la ville, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

6. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, M^e Alexandrine Gemme.
7. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre la soussignée au numéro de téléphone et à l'adresse courriel suivants :

Téléphone : 450 922-7050

Courriel : election@ville.sainte-julie.qc.ca

Donné à Sainte-Julie, ce 7 septembre 2021.

La présidente d'élection,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate